



**100 - Action sociale de proximité**

**1 - Orientations stratégiques pour la  
politique départementale de l'Action  
Sociale de Proximité - Budget primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/117**

**Service Chef de file :**

I - Mission action sociale de proximité

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

L'Action Sociale de Proximité constitue le socle de l'action sociale de la collectivité : elle s'adresse à tous, concerne tous les domaines de la vie et a vocation à agir en prévention des risques. Elle nécessite un large panel de compétences et s'appuie sur une approche globale de la personne dans son environnement.

En 2018, pour faire face aux nouveaux enjeux de la grande précarité, du vieillissement de la population, de la lutte contre la radicalisation, trois orientations majeures sont proposées renforçant les partenariats, privilégiant la prévention tout en innovant pour une action plus efficace.

L'action sociale de proximité mobilise 355 agents sur l'ensemble du territoire départemental pour accueillir, écouter, informer et orienter les bas-rhinois et accompagner les plus fragiles d'entre eux vers l'autonomie.

**Le Département, une collectivité aux côtés des Bas-Rhinois pour avancer dans tous les âges de la vie et faire face aux situations difficiles**

L'accroissement des situations de précarité, l'apparition de nouvelles formes de risque et de danger pour les jeunes et leurs familles, le développement de nouveaux facteurs d'exclusion, le vieillissement de la population, l'accès à la santé pour toutes et tous, constituent autant d'enjeux qui ont conduit l'adoption, en mars dernier, du premier Plan Départemental de l'Action Sociale de Proximité construit avec les professionnels de terrain et les acteurs institutionnels.

**Ce plan a pour objectif de renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire départemental.**

Ainsi, ce sont 355 professionnels qui sont engagés et mobilisés à l'heure actuelle, pour offrir un service public de proximité adapté aux parcours de vie des personnes et construire des réponses aux besoins sociaux du territoire.

**Cet engagement vise l'objectif premier d'un service public de proximité inconditionnel, pertinent et humain :**

- **Inconditionnel** : chaque bas-rhinois qui le souhaite peut s'adresser à l'un des 90 lieux d'accueil du territoire départemental pour une écoute, une information, un accompagnement adapté à sa situation
- **Pertinent** : l'accueil et l'accompagnement de proximité proposés tiennent compte de l'environnement global de la personne afin d'élaborer, avec elle et les acteurs locaux, des réponses simples, adaptées et opérantes
- **Humain** : l'action sociale de proximité s'inscrit dans la logique de parcours qui tient compte de la singularité de chaque situation, des potentiels des personnes en les

rendant responsables de leur parcours de vie. Les dispositifs d'action sociale ne sont que des outils au service de leur parcours

Ainsi, en 2017, ce sont **plus de 40 000 bas-rhinois** qui ont pu bénéficier d'un accueil et/ ou d'un accompagnement sur l'ensemble du territoire départemental.

L'adaptation et la rénovation de l'action sociale de proximité en cours, se concrétisent par :

1. Le renforcement et le développement des synergies entre les acteurs institutionnels en faveur des plus fragiles

➤ **Un Plan Départemental de lutte contre la grande précarité**

Près de 9 millions de personnes dont 3 millions d'enfants vivent dans la pauvreté en France soit une augmentation de 1,2 million de personnes en 10 ans.

Face à ce constat, en tant que chef de file de l'action sociale, le Département a fait de la lutte contre la grande précarité une priorité absolue (délibération CD/2016/119 du 8 décembre 2016) et engage une mobilisation générale des acteurs pour aboutir à l'adoption d'un Plan de Lutte contre la Grande Précarité en 2018.

Ce travail d'ampleur a débuté par une première journée de travail le 26 juin 2017 qui a réuni plus d'une centaine d'acteurs et fait émerger les chantiers prioritaires à mettre en œuvre. Parmi ceux-ci, la lutte contre la pauvreté qui touche notamment les étudiants qui est une préoccupation forte du Département

➤ **La refondation de la délégation sociale** à la Ville de Strasbourg qui devrait aboutir en mars 2018 par l'adoption d'un nouveau cadre de référence pour les 6 prochaines années. Sur la base de valeurs fondatrices partagées, le Président du Département souhaite mettre en œuvre avec la Ville de Strasbourg au travers de la future convention, une politique sociale bienveillante, concourant à l'autonomie des publics et à l'exercice d'une citoyenneté responsable. Il s'agira de promouvoir une politique cohérente, visant à proposer un appui social pour les publics les plus fragiles, à encourager le développement d'actions de prévention et de protection, ainsi qu'une aide et un accompagnement pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Cette synergie est indispensable sur un territoire qui concentre la moitié des ménages pauvres du Département, et connaît une situation de précarité grandissante.

➤ **La mise en œuvre d'une PTA-MAIA sur le territoire de l'Eurométropole** (Plate-forme Territoriale d'Appui - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) en 2018.

Le Département est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, de la Ville de Strasbourg et des partenaires du champ sanitaire pour construire sur le territoire de l'Eurométropole une plateforme territoriale d'appui qui vise à mieux coordonner l'action des acteurs et à déployer des moyens humains complémentaires importants **pour accompagner le parcours de santé des personnes âgées.**

Ce dispositif sera animé dans le cadre d'une gouvernance politique partagée dont l'objectif est une synergie entre les acteurs du champ sanitaire et social pour une meilleure qualité de service rendu aux usagers seniors et à leur entourage.

## 2. La poursuite de la prévention des difficultés sociales

### ➤ **Accompagner l'accès aux soins des personnes les plus précaires**

La santé étant un facteur important en matière d'insertion sociale et professionnelle, plus de 20% des personnes qui s'adressent aux Unités territoriales d'Action médico-Sociales ont une difficulté liée à la santé.

Il est fondamental de mieux prendre en compte les problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité afin de favoriser leur parcours vers l'insertion.

Il est proposé que le Département développe en 2018, un service médico-social de proximité « hors les murs » afin d'informer, d'évaluer, d'accompagner et d'orienter les publics en grande précarité vers des démarches de soins.

Une démarche globale dans le domaine de la santé, enjeu primordial pour les publics en contact avec les services du Département, est engagée pour aboutir à des propositions d'axes stratégiques déclinées en actions opérationnelles en juin 2018.

### ➤ **Favoriser l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique**

La dématérialisation des procédures et des services est un phénomène en marche au sein de nombreuses institutions. Cette évolution sociétale peut constituer un risque de rupture de droits ou de non recours aux droits pour les personnes en difficultés.

Afin de prévenir ce risque, le Département développe une stratégie globale en formant ses professionnels de l'action sociale de proximité à accompagner les personnes vers le numérique, en expérimentant de nouvelles réponses (écrivains publics du numérique, épicerie sociale numérique), en développant des partenariats de proximité (avec les CCAS, les associations locales), pour donner et accompagner l'accès au numérique.

### ➤ **Prévention de la radicalisation**

Le Département s'est engagé dès 2014 au sein des instances dédiées à la prévention de la radicalisation mises en place par la Préfecture.

Au regard des enjeux de prévention auprès de ses publics prioritaires, une démarche globale et d'ampleur a été mise en œuvre au sein de la collectivité pour former plus de 400 agents aux caractéristiques de ce phénomène afin de mieux le repérer et agir le plus en amont possible. L'ensemble des travailleurs sociaux aura été formé en 2018.

Cette démarche de prévention s'inscrit également en lien avec le travail engagé avec les partenaires du Département au travers des contrats d'objectifs des centres socio-culturels et dans les Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS).

### ➤ **Assurer un accueil et un accompagnement en proximité des seniors et des personnes en situation de handicap**

Au regard des enjeux sociétaux liés au vieillissement de la population, le Département a souhaité refonder les modalités de déploiement de sa politique autonomie sur les territoires, en cohérence d'une part avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les orientations départementales, et répondant ainsi aux besoins locaux de la population.

Ainsi, l'organisation d'un accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à deux niveaux (généraliste et spécialisé) au sein des Unités territoriales d'Action Médico-Sociales (UTAMS) assure un niveau d'accueil et d'évaluation des demandes, de qualité.

Un plan de formation pérenne et régulier sera mis en œuvre pour que les professionnels de terrain (secrétaires médico-sociales et assistants sociaux de polyvalence) puissent proposer des informations et un accompagnement adapté et cohérent (Comité Technique du 23/05/2017).

Les personnes âgées et en situation de handicap et leur entourage, peuvent ainsi bénéficier au plus près de chez eux, d'un accueil et d'un accompagnement face aux questions et difficultés qu'elles rencontrent (logement, financier, perte d'autonomie, manque de lien social,...).

### 3. Le développement de l'innovation pour une action sociale plus efficace et humaine

Les évolutions de la société, les nouveaux enjeux sociaux qui le percutent, obligent le Département à revoir ses pratiques et à rechercher de nouvelles modalités d'appréhender son offre de service public.

En 2018, il est proposé que le Département expérimente de nouvelles modalités de travail et de partenariat pour une meilleure efficacité dans l'action sociale tout en maintenant une relation humaine avec chacun des bas-rhinois.

#### ➤ **Simplifier l'accès au service public de proximité**

Par une simplification de l'information à destination du public via les supports de communication du Département en associant les personnes en amont pour une plus grande accessibilité.

Par une adaptation des modalités d'accueil aux besoins actuels des personnes.  
Par l'utilisation de nouveaux outils numériques : expérimenter le coffre-fort numérique.

#### ➤ **Instances de décisions et d'observation territoriales partenariales**

Développer la mise en place d'instances de coordination et d'observation territoriales sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces instances visent à décider collectivement de l'octroi d'aides financières individuelles, assurant par cette coordination, une cohérence des réponses ; elles permettent également d'observer l'évolution de la demande sociale sur un territoire, de disposer de diagnostics communs et interinstitutionnels, de développer des projets partagés, d'envisager une nouvelle offre de service le cas échéant (caritatif, épicerie sociale, centre socio culturel...), de définir le qui fait quoi à l'échelon d'un territoire, de venir en appui des Communes. Ces instances pouvant s'ouvrir à des acteurs du territoire n'œuvrant pas strictement dans le champ du social. Il permettrait de définir un plan d'action commun à partir d'objectifs partagés basés sur le diagnostic.

Il est proposé que cet outil, déjà existant, soit développé sur tout le département conformément aux décisions prises dans le cadre du Plan départemental de l'action sociale de proximité (CD/2017/016 du 20 mars 2017).

#### ➤ **Développer la fonction de référent de parcours**

Le Bas-Rhin fait partie des 4 Départements français retenus par l'Etat en 2016/2017 pour expérimenter cette fonction.

Le référent de parcours, sur le modèle du médecin traitant, dispose d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, sur mandat de la personne.

L'évaluation, en cours, de cette expérimentation confirme la plus-value, pour les situations sociales complexes, que représente la mobilisation d'un référent de parcours en termes d'implication des personnes et de coordination des acteurs dans la résolution des difficultés.

Il est proposé de développer cette fonction au sein des territoires et offrir ainsi, un service social encore plus performant.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations proposées pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'Action Sociale de Proximité.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY